

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 24 JUILLET 2024

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Nicolas Bouveret, maire suppléant de Saint-Placide
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Étaient absents à l'assemblée extraordinaire :

M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier est présent.

Advenant 15 h 30, M. Pierre Charron déclare l'assemblée ouverte après avoir vérifié que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION 2024-177

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 15 h 30

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU d'ajourner momentanément l'assemblée à 15 h 30 pour terminer la présentation des états financiers de l'auditrice de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-178

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 16 h 31

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU de procéder à la réouverture de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-179

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Nicolas Bouveret et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté après les modifications apportées.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Ajournement de l'assemblée**
- 3. Réouverture de l'assemblée**
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 5. Période de questions**

6. Administration générale

- a) Liste des comptes payables et déjà payés
- b) Adoption du rapport financier au 31 décembre 2023
- c) Adhésion au service de protection en cybersécurité de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- d) Ajout d'un avenant pour la protection cyberrisques et assurance pour le drone
- e) Autorisation de signature – offre de services – relations publiques
- f) Octroi de contrat – Remplacement du pavé au bâtiment de Tourisme Basses-Laurentides (TBL)

7. Aménagement du territoire

- a) RCI-2005-01-xx – Révision des dispositions pénales et civiles – Avis de motion et présentation du projet de règlement

8. Habitation

- a) Adoption du budget 2024 révisé de l'Office régional de l'habitation (ORH) du Lac des Deux-Montagnes

9. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le préfet déclare la période de questions ouverte.

N'ayant aucune question, le préfet clôt la période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2024-180

LISTE DES COMPTES PAYABLES ET DÉJÀ PAYÉS – MRC

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par Denis Martin et RÉSOLU à l'unanimité des voix ce qui suit :

DE ratifier le montant des comptes payés au 24 juillet 2024 et d'autoriser le paiement des comptes à payer lesquels totalisent 242 481,81 \$ et sont plus amplement détaillés dans le document déposé au dossier du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-181

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier de même que le rapport du vérificateur externe.

Marie-Claude Dagenais, CPA, auditrice, de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. présente les états financiers consolidés de la MRC pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023, lesquels comprennent :

- le sommaire des résultats à des fins fiscales;
- le sommaire de la situation financière et la variation des actifs financiers nets;
- l'état consolidé des flux de trésorerie.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Nicolas Bouveret et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du rapport financier 2023 et le rapport du vérificateur externe 2023 préparés par l'auditeur indépendant et qu'une copie de ces derniers soit transmise au :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-182

ADHÉSION AU SERVICE DE PROTECTION EN CYBERSÉCURITÉ DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

CONSIDÉRANT QUE FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS) offres des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- Une surveillance et le contrôle des points d'accès;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels;
- Une surveillance du Darkweb;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques;

CONSIDÉRANT QUE les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes désire retenir les services de la FQMS en vue de fourniture des Services en cybersécurité;

CONSIDÉRANT QU'il est conséquemment opportun que la MRC de Deux-Montagnes conclue un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Nicolas Bouveret et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes retient les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité pour une année et qu'à cette fin, elle signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant.

QUE le conseil de la MRC désigne à titre de représentant, lors de toute assemblée des membres de FQMS, le préfet ou le préfet suppléant.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-183

AJOUT D'UN AVENANT POUR LA PROTECTION CYBERRISQUES ET ASSURANCE POUR LE DRONE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes possède un drone qu'elle l'utilise pour des usages professionnels et de plus en plus, pour des besoins spécifiques provenant des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec offre la couverture pour la protection cyberrisques et les véhicules aériens non habités (UAV drones);

Il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon APPUYÉ par Nicolas Bouveret et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil opte pour l'Option A du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour son assurance cyberrisque, au montant 1 273,12 \$, taxes nettes.

QUE le conseil accepte la proposition de couverture en assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour son drone, au montant de 1 600,12 \$, taxes nettes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-184

AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE DE SERVICE – RELATIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de moderniser la réglementation liée aux zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE la consultation en cours du gouvernement du Québec est ouverte pour toute personne intéressée puisse commenter le projet de modernisation du cadre réglementaire assurant la gestion de ces milieux et des ouvrages de protection contre les inondations, comme les digues;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire aura des impacts sur les schémas d'aménagement, en particulier en ce qui concerne les usages autorisés dans les secteurs jugés vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE ces transformations majeures au cadre normatif et aux zones inondables entraîneront des conséquences très importantes pour plusieurs propriétaires riverains qui, du jour au lendemain, se retrouveront en zone inondable ou dans une zone plus à risque que prévu;

CONSIDÉRANT QUE cette situation risque de faire en sorte que plusieurs propriétaires auront de la difficulté à obtenir une couverture de la part de leur assureur;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle donne risque d'avoir des conséquences sur les revenus fonciers de plusieurs municipalités puisque certains projets ne pourront plus être développés, sans compter la dévaluation possible de plusieurs propriétés, avec ses impacts économiques pour les propriétaires;

CONSIDÉRANT QU'avant que ce soit publiée officiellement la nouvelle cartographie des zones inondables, la MRC de Deux-Montagnes a l'opportunité de faire valoir la nécessité de revoir certains aspects du projet, afin de mieux gérer les risques et réduire les impacts négatifs sur la communauté;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des maires d'obtenir du service-conseil et de l'accompagnement dans le but de convaincre le gouvernement d'apporter des changements au « Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations »;

CONSIDÉRANT les offres de services sollicitées par la MRC de Deux-Montagnes en services-conseils pour un mandat en relations gouvernementales et publiques;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de services reçues;

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil retienne les services de la firme Flanagan Relations publiques, entreprise reconnue pour son expertise en stratégies de communications et de relations gouvernementales, pour un montant de 15 748,13 \$ (taxes nettes), afin d'obtenir du service-conseil et de l'accompagnement dans le but de convaincre le gouvernement d'apporter des changements au « Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations » et de miser sur la participation publique, la mobilisation et la coordination de toutes les parties prenantes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-185

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU PAVÉ AU BÂTIMENT DE TOURISME BASSES-LAURENTIDES (TBL)

CONSIDÉRANT le rapport d'une inspection commerciale du bâtiment sis au 600, rue Dubois réalisée par une firme autorisée le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT le rapport d'une inspection du Fonds d'assurance des municipalités du Québec réalisée le 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a un danger potentiel d'une allée piétonnière en pavé uni en avant du bâtiment et que celle-ci représente un risque en ce qui concerne la sécurité d'une personne;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs endroits le pavé uni est endommagé et manquant;

CONSIDÉRANT QUE l'affaissement du pavé uni sur le palier en avant de l'escalier représente un risque de chute;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de limiter les dangers potentiels de chute;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la MRC de sécuriser ses installations au fil des années concernant sa responsabilité civile sur ses assurances;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de sécuriser le pavé uni et de consulter une entreprise spécialisée en paysages afin d'évaluer les coûts monétaires des travaux à effectuer;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Sonia Fontaine et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE la MRC octroie le contrat à Création Savard et fils selon la soumission reçue le 10 juillet 2024, étant donné qu'il était le soumissionnaire le plus bas en 2023. Le montant total des travaux est de 17 389,69 \$, taxes nettes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-186

**RCI-2005-01-XX – RÉVISION DES DISPOSITIONS PÉNALES ET CIVILES
– AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'absence de certains élus ;

Il est PROPOSÉ par Nicolas Bouveret APPUYÉ par Sonia Fontaine et
RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

DE reporter ce sujet à une prochaine séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H A B I T A T I O N

RÉSOLUTION 2024-187

**ADOPTION DU BUDGET 2024 RÉVISÉ DE L'OFFICE RÉGIONAL DE
L'HABITATION (ORH) DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déclaré sa compétence en regard de la gestion du logement social sur le territoire des municipalités de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et Oka par le biais du règlement portant n°HAB-2013-01-01;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Société d'habitation du Québec datée du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le déficit d'exploitation 2024 applicable aux 303 logements de type « HLM » de l'Office régional d'habitation du lac des Deux-Montagnes est de 851 924 \$ et que la part de ce déficit devant être assumée par les municipalités est de 85 190 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC accepte le budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation du lac des Deux-Montagnes tel que présenté par Mme Hélène Hébert, conseillère en gestion de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

QUE le conseil de la MRC confirme que 10 % du déficit d'exploitation sera assumé par le biais des quotes-parts versées par les municipalités concernées au Fonds du logement social métropolitain administré par la CMM.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2024-188

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 16 h 38, il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU à l'unanimité des voix :

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Charron
Préfet

Marc St-Pierre
Directeur général et greffier-
trésorier

Ce 24 juillet 2024,

Je soussigné, Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Deux-Montagnes dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2024-177 à 2024-188 lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil tenue le 24 juillet 2024.

Émis le 25 juillet 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Marc St-Pierre
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE 1
COMPTES PAYABLES – MRC

MRC DE DEUX-MONTAGNES	
COMPTES PAYABLES AU 24 JUILLET 2024	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES AU 24 JUILLET 2024	
Servi-Tek inc. cartouche d'encre - Marc St-Pierre	129,87 \$
PFD Avocats - Ajout de clauses de prêt FLI-FLS	675,32 \$
FQM - Abonnement Québec municipal 2024-2025	373,67 \$
Servi-Tek inc. Impressions noir et couleur	178,03 \$
FQM - services professionnels	140,71 \$
Sous-total	1 497,60 \$
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES AU 24 JUILLET 2024	
Ville de Saint-Eustache - assurances collectives juin 2024	3 375,60 \$
Ordinacoeur RT - monitoring et back-up juillet 2024	796,78 \$
Société de développement de Saint-Eustache	8 876,37 \$
Ordinacoeur RT - Téléphonie juillet 2024	302,38 \$
UMQ - accompagnement RH	14 094,90 \$
LBP - Tenue à jour du rôle d'évaluation juillet 2024	11 416,32 \$
Vidéotron internet et cellulaire juillet 2024	326,97 \$
Sous-total	39 189,32 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS AU 24 JUILLET 2024	
Masse salariale nette des employé(es) et élus du 11 juillet 2024	31 242,09 \$
Déductions à la source du 11 juillet 2024	17 545,42 \$
REER - Paies employé(es) du 11 juillet 2024	1 655,59 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 11 juillet 2024	64,74 \$
Masse salariale nette des employé(es) et élus du 25 juillet 2024	34 235,08 \$
Déductions à la source du 25 juillet 2024	13 348,31 \$
REER - Paies employé(es) du 25 juillet 2024	1 665,65 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 25 juillet 2024	67,86 \$
Sous-total	99 824,74 \$
TOTAL DES DÉPENSES AU 24 JUILLET 2024	140 511,66 \$

DÉPENSES À ÊTRE OU DÉJÀ AUTORISÉES PAR RÉSOLUTION	
Les services Exp. Inc.	30 038,63 \$
Municipalité de Pointe-Calumet - Projet Signature Innovation - FRR Volet 3	31 959,37 \$
Amyot Gélinas - Deuxième acompte demandé sur honoraires relatifs au mandat audit	11 497,50 \$
Cobamil - Renouvellement 2024	500,00 \$
Kevin Breault - photo et vidéo pour le défi Osentreprendre	505,39 \$
l'Usine à histoire - Préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier	25 726,24 \$
APDEQ - congrès Raphaëlle et Pierre	1 743,02 \$
Sous-total	101 970,15 \$

242 481,81 \$